

## **CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE**

**L'an deux mille vingt-trois**, le vingt-deux JUIN, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

**Étaient présents** : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. JUIN Didier, Mme VAN DIEN Françoise, M. TERRIERE Jacques, M. OGER Bernard, M. CHOUIN Pierre, M. ROBIN Patrice, M. DURNERIN Laurent, MME LEMARCHAND Christelle, Mme PRIE Nathalie, Mme VEAUDELET Christelle, Mme BELLANGER Gilberte, Mme LEROUX Marie-Pierre, Mme AUBRY Solène, Mme PHILIP Véronique, M. VANNOOTE Dominique, M. GUILLAUDEAU Michel, Mme GUEGAN Juliette.

**Étaient excusés ou absents** : Mme DEHLINGER Véronique, M. PERRUSSEL Michel (pouvoir à M. Laurent DURNERIN), Mme FURET Aurélie (pouvoir à Mme Françoise VAN DIEN).

### **COMPTE-RENDU**

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Solène AUBRY comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle que Madame Chantal LAIZET est décédée, il y a un an, le 15 juin 2022. Il demande à ce qu'une minute de silence soit rendue en sa mémoire.

M. le Maire demande s'il y a des observations au compte-rendu de la séance du 10 mai 2023. Le procès-verbal de la réunion est adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente l'ordre du jour. Il propose le retrait de la délibération concernant les conditions de cession d'une partie de l'immeuble place de l'Eglise de l'EPF à un bailleur social, en raison d'un manque d'éléments. Il propose également l'ajout d'une délibération relative au renouvellement de la convention pour l'emploi associatif « Théâtre en Rance ».

### **Informations Dinan Agglomération**

Monsieur le Maire présente les points importants abordés lors du Conseil communautaire du 22 mai 2023.

#### **Plan de gestion expérimental des sédiments de la Rance (EPTB)**

Conformément aux recommandations du rapport du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable et du Conseil général de l'Economie (CGEDD/CGE) de mai 2017, l'Etablissement public territorial de Bassin (EPTB) Rance – Frémur – Baie de Beausais a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage du plan expérimental de gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance.

Le principe est que de 2019 à 2022, les trois EPCI concernés (CC Côte d'Emeraude, Saint-Malo Agglomération et Dinan Agglomération) participaient au financement de ce plan à hauteur de 50.000€ chacun par an. Toutefois, il reste des actions à financer qui seront réalisées d'ici la fin de l'année 2023.

Le Conseil communautaire a validé un financement complémentaire de 10.000€ en 2023.

#### **Gestion des eaux pluviales urbaines : vote de la délégation de compétences aux communes**

Dinan Agglomération exerce de plein droit la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans l'intérêt d'une bonne organisation du service public et, à la demande de ses communes membres, Dinan Agglomération leur délègue la gestion par convention tout en demeurant responsable légal.

#### **Refonte de la politique de déchets : choix d'organisation du service**

Concernant les biodéchets qui devront être triés à compter de 2024, comme la Loi l'impose, le Conseil communautaire a validé le recours à une solution de compostage individuelle et collective qui sera présentée ultérieurement.

Concernant le tri sélectif, la collecte passera pour tous (bourg et villages) à une fréquence de tous les 15 jours. Après un débat en conseil communautaire, il a été décidé que pour les communes ex-membres de Dinan Communauté (dont Pleudihen-sur-Rance), les sacs jaunes seront remplacés par des bacs individuels jaune. Les zones pourvues de colonnes d'apport volontaire (le cœur de bourg autour du restaurant scolaire et le bas de Mordreuc autour de la cale) resteront sur ce système.

Concernant les ordures ménagères résiduelles, la collecte se fera également pour tous sur une fréquence de tous les 15 jours, en restant en bac individuel sauf pour les zones en colonnes d'apport volontaire.

Concernant le verre et les cartons (uniquement à la salle des fêtes), les points d'apport volontaire restent inchangés.

M. le Maire précise que la fréquence de 15 jours sera adoptée sur l'ensemble des communes de Dinan Agglomération. En revanche, seules les communes ex-Dinan Communauté disposeront de bacs jaunes, les autres communes étant toutes déjà en apport volontaire pour le tri sélectif et les ordures ménagères. Il ajoute que, selon les contraintes et sous réserve d'accord avec le service Déchets de Dinan Agglomération, d'autres points d'apport volontaire pourraient être installés en plus des deux déjà (cœur de bourg et Mordreuc) sur la commune.

Pour les biodéchets, Madame BELLANGER indique que les bacs de compostage ont été remplacés aux Bas-Champs. La principale difficulté de ces aires de compostage tient en la désignation de référents qui s'assurent que le mélange soit fait régulièrement.

Concernant l'apport des déchets verts en déchèterie, M. le Maire précise que rien n'est encore décidé au niveau de Dinan Agglomération concernant une éventuelle interdiction pour les particuliers.

## TRAVAUX

### ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier adjoint délégué aux Travaux et au SIVOM, propose l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour le service technique. Cet équipement, qui s'attèle au petit tracteur, permettra d'entretenir les chemins et accotements qui ne peuvent être débroussaillés par les engins du SIVOM, de taille trop importante.

Quatre entreprises ont proposé des devis pour des broyeurs d'accotement, tous de fabrication italienne, aucune entreprise française ne produisant ce type de matériel. Voici les offres proposées :

	Ets MAZE Taden	RANCE MOTOCULTURE Pleudihen-sur-Rance	BERNARD Broons	JARDIMAN Dinan
Montant TTC	4.255,20€	4.399,90€	4.776,00€	5.400,77€

Bien que la proposition des établissements MAZE soit la moins élevée, le devis de RANCE MOTOCULTURE n'est que légèrement plus cher et présente l'avantage d'un service après-vente local. Par ailleurs, cette entreprise garantit une livraison sous 15 jours. C'est pourquoi M. HULAUD propose de retenir la proposition de RANCE MOTOCULTURE.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

**DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise RANCE MOTOCULTURE de Pleudihen-sur-Rance d'un montant de 4.399,90€ TTC pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le devis et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### ACQUISITION D'UNE STRUCTURE DE FITNESS

M. Jean-François HULAUD rappelle que le Conseil avait inscrit au budget une somme pour l'acquisition d'une structure de fitness qui serait installée à proximité du skate-park.

Il indique que la société ALTRAD a proposé à notre commune de bénéficier de conditions exceptionnelles pour l'acquisition d'une structure telle que recherchée. Il s'agit de la structure BOX FIT qui sera commercialisée à l'issue du prochain Salon des Maires de France. Cette structure a déjà fait l'objet d'essais par l'armée et présente la particularité d'être de fabrication entièrement française. Elle est en acier galvanisé à chaud par trempage, d'une épaisseur galva 9/10<sup>ème</sup> minimum garantie. Son revêtement est en peinture texturée et elle est dotée d'un système de fixation inviolable. Pouvant accueillir jusqu'à 13 personnes, elle mesure 2,93 x 2,07 x 2 m.

ALTRAD recherchant des communes tests dans chaque département pour permettre la démonstration du matériel, elle a proposé à la municipalité d'acquérir cette structure au prix de 11.779,20€ TTC et sera commercialisée par la suite au prix de 17.558,40€ TTC.

En complément, la société offre à la Commune une « tente tonnelle » de 4,5m x 3m (valeur : 1.291€ TTC). Ce stand sera utile à l'occasion de manifestations communales.

*Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**DECIDE** d'accepter l'offre de la société ALTRAD pour l'acquisition de la structure de fitness « BOX FIT » pour un montant de 11.779,20€ TTC.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le devis et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## FINANCES

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, fait part des demandes de subventions aux associations qui ont été étudiées par la Commission Finances, le 13 juin 2023, et que celle-ci propose de voter :

<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>Montant voté</b>
Ecole publique (classe découverte)	1.820 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	800 €
Anciens combattants	300 €
AS Pétanque	500 €
Comité Fête et Culture	2.500 €
La Chapelle fleurie (village fleuri)	80 €
La Pilotine en Rance	1.000 €
Le Palet pleudihennais	400 €
Les Amis du Patrimoine	500 €
Noroit Handicap	500 €
OGEC Ecole privée (classe découverte)	4.000 €
Société de Chasse	800 €
Soleil et Sourires	200 €
Stade Pleudihennais	4.500 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>17.900 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Anim'Âges	150 €
Banque alimentaire Dinan	300 €
Chambre des métiers Ploufragan	45 €
Foyer Les 4 Vaulx	225 €
Maison familiale (Hédé)	90 €
Protection civile	288 €
Restos du Cœur	300 €
Secours catholique	300 €
Secours populaire	300 €
France ADOT22 : Association pour don d'organes et tissus humains	50 €
Comice agricole	300 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	<b>2.348 €</b>
Participation à un stage humanitaire : Yona COYMES (étudiante infirmière à Ker Siam et Pleudihennaise)	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>20.398 €</b>

VU les propositions de la Commission Finances réunie le 13 juin 2023,

*Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**DECIDE** d'accorder les subventions aux associations pour 2023 telles que présentées ci-dessous ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget général pour 2023 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX**

M. Bernard OGER présente les tarifs que la Commission Finances, réunie le 13 juin 2023, propose d'adopter.

Il précise qu'une modification de la tarification pour la location de la Salle des Fêtes est préconisée afin d'intégrer en partie le forfait nettoyage au tarif, dans la mesure où les personnes ou associations louant la salle ne prennent jamais cette option malgré un entretien hebdomadaire assuré par un agent communal.

	Montant voté
<b>Cimetières</b>	
Concessions cimetière 15ans / m <sup>2</sup>	65,00 €
Concessions cimetière 30ans / m <sup>2</sup>	100,00 €
Concessions cimetière 50ans / m <sup>2</sup>	150,00 €
Colombarium 15 ans	460,00 €
Colombarium 30 ans	780,00 €
Cavernes 15 ans (emplacement)	97,00 €
Cavernes 30 ans (emplacement)	139,00 €
Plaque du jardin du souvenir	95,00 €
<b>Droits de place</b>	
Hors marché jusqu'à 5m <sup>2</sup>	8,50 €
Hors marché de 5 à 10m <sup>2</sup>	15,00 €
Hors marché plus de 10m <sup>2</sup>	65,00 €
Hors marché (1/semaine pour 1 an)	145,00 €
Pendant le marché (semaine / ml)	
Pendant le marché (année 6 ml)	90,00 €
Pendant le marché (année 8 ml)	137,00 €
Place de taxi	50,00 €
<b>Matériel</b>	
Barrière	3,00 €
Table	2,90 €
Banc	1,45 €
<b>Salle des Fêtes</b>	
Sans extension	310,00 €
+ majoration chauffage	120,00 €
Avec extension	440,00 €
+ majoration chauffage	170,00 €
Cuisine	110,00 €

Cuisine sans utilisation des appareils de cuisson	60,00 €
Sonorisation	50,00 €
Vidéoprojecteur	30,00 €
<b>Salle du Verger</b>	
Particulier commune 1 jour	100,00 €
Particulier commune 2 jours	170,00 €
Asso commune (sauf AG gratuite)	50,00 €
Cuisine	40,00 €
<b>Préau Salle des Fêtes =&gt; Boulodrome</b>	
Hors commune	200,00 €
<b>Cantine</b>	
Tarif enfant	3,65 €
Tarif adulte	7,00 €
<b>Mouillages</b>	
Part Etat	87,50 €
Doris (mouillage au moulin)	
Part commune - moins de 5 m	43,00 €
Part commune - de 5 à 6m	68,00 €
Part commune - de 6 à 8 m	115,00 €
Part commune - plus de 8m	180,00 €
Total doris (mouillage au moulin)	87,50 €
Total - moins de 5 m	130,50 €
Total - de 5 à 6m	155,50 €
Total- de 6 à 8m	202,50 €
Total - plus de 8m	267,50 €
<b>Loyers</b>	
Atelier Beaumarchais (SIVOM)	4.500,00 €
Pavillon scolaire (Oger) / mois	425,00 €
Terrasses aménagées / m <sup>2</sup> / mois	2,75 €
Autres / m <sup>2</sup> / mois	1,50 €
<b>Divers</b>	
Prestation paie SIVOM	600,00 €
Vente de Bois / corde	210,00 €
Photocopie (format A4) noir	0,30 €
Photocopie (format A4) couleur	0,60 €
Photocopie (format A3) noir	0,60 €
Photocopie (format A3) couleur	0,60 €
Envoi de Fax (par page)	0,60 €
Envoi de Fax à l'étranger (par page)	0,60 €

Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire
année 2023/2024	occasionnel jour	semaine 2 fois / j	semaine 1 fois/j
1er enfant	2,30 €	9,70 €	5,80 €
2ème enfant	1,40 €	5,80 €	3,70 €
3ème enfant	1,05 €	3,85 €	2,45 €

**Facturation possible au trimestre : Trimestre = (tarif semaine x nb de semaines) - 10%**

VU les propositions de la Commission Finances réunie le 13 juin 2023,

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**DECIDE** de voter les tarifs des équipements et services municipaux tels que présentés ci-dessus ;

**DECLARE** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 sauf pour les tarifs de cantine et de ramassage scolaire qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### TARIFS DE L'ALSH

Après avoir rappelé que les tarifs de l'ALSH sont communs aux trois communes (Pleudihen, Saint-Hélen et La Vicomté-sur-Rance) et qu'il revient à chaque commune de délibérer sur ces tarifs, Monsieur Bernard OGER indique que la Commission Finances propose d'augmenter uniquement de 0,05€ les tarifs d'une journée complète, pour chacun des quotients familiaux, pour les 3 communes et les hors communes.

Voici les nouveaux tarifs proposés par la Commission :

#### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Quotient familial (QF)	ALSH journée vacances scolaires et mercredis 9h30 à 17h avec repas		ALSH 1/2 journée mercredi scolaire de 13h45 à 17h15 sans repas		Garderie par tranche horaire 7h30 à 9h 17h15 à 18h45
	3 communes	Hors commune	3 communes	Hors commune	3 communes
QF de 0€ à 575€	8,55 €	11,45 €	5,60 €	6,80 €	1,00 €
QF de 575€ à 700€	11,45 €	12,60 €	6,80 €	7,50 €	1,15 €
QF de 701€ à 900€	12,65 €	13,90 €	7,60 €	8,35 €	1,20 €
QF de 901€ à 1100€	13,65 €	15,00 €	8,10 €	8,90 €	1,25 €
QF supérieur à 1100€	14,85 €	16,35 €	8,70 €	9,60 €	1,35 €

VU les propositions de la Commission Finances réunie le 13 juin 2023,

*Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**DECIDE** de voter les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tels que présentés ci-dessus ;

**INDIQUE** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **PRESENCE DES CHIENS A LA VILLE-GER**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 10 mai 2023, la présence des chiens sur la plage de La Ville-Ger a été soulevé en question diverse par Madame BELLANGER. Celle-ci indiquait avoir "*été interpellée par des propriétaires de chiens au sujet des restrictions de promenade sur le site de La Ville-Ger en particulier mais également aux Bas-Champs où il y a beaucoup de chiens*". Elle demandait alors ce qu'il en était et notamment si un arrêté municipal avait été pris en ce sens.

M. le Maire confirmait alors que, malgré les messages d'incitation au civisme de la municipalité, certains propriétaires indécents continuaient de laisser leurs chiens divaguer et ne ramassaient pas leurs déjections dans de nombreux endroits de la Commune. Il témoignait avoir été saisi par des habitants qui regrettaient une présence accrue de chiens non tenus en laisse précisément sur la plage de La Ville-Ger et ses abords. Ayant personnellement observé ces actes d'incivisme, il constatait également que la solution empirait tandis que de nombreuses interdictions avaient été prononcées sur les plages environnantes. Face à cette situation et avec l'imminence de la période estivale, il indiquait alors aux élus envisager de prendre un arrêté visant à interdire la présence des chiens, même tenus en laisse, sur la plage de La Ville-Ger, jusqu'à septembre. Cette proposition n'avait alors soulevé aucune objection en Conseil municipal.

Cette information a été publiée avec le résumé de la séance de Conseil dans le PLEUDIHEN VILLAGE du 12 mai 2023. Suite à cela, des riverains propriétaires de chiens ont réagi et ont signé un courrier dans lequel ils déclarent : « *conscients des nombreuses déjections canines qui se trouvent sur la promenade de l'estran de La Ville-Ger et des désagréments aux usagers que les chiens peuvent provoquer par leur présence sur la plage notamment aux heures médianes, les signataires, agissant dans le respect de la loi sur les déjections canines (qu'ils ramassent) et du souci de bien vivre ensemble, proposent à :*

- *Monsieur le Maire de surseoir à l'affichage d'un arrêté prévu interdisant la promenade d'animaux de compagnie sur l'estran et la plage de La Ville-Ger pendant une période probatoire de trois mois ;*
- *Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Pleudihen-sur-Rance d'examiner la proposition de limiter cette interdiction du 15 juin au 15 septembre, de 10h à 20h. »*

Cette demande est signée par 48 personnes et M. le Maire a indiqué à leur porte-parole qu'il soumettrait leur doléance au Conseil municipal.

Les élus comprennent le sens de la demande de ces riverains et un débat s'ouvre alors concernant l'heure de début et de fin de l'interdiction. 7 élus estiment qu'il est nécessaire d'élargir l'interdiction de 9h à 21h tandis que 9 pensent qu'il faut conserver la proposition de 10h à 20h.

Après discussion, Monsieur le Maire propose alors de fixer l'interdiction de 10h à 21h.

Cette interdiction temporaire sera limitée au 30 septembre 2023 et un bilan sera réalisé à l'issue de cette expérimentation.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

**INVITE** le Maire à prendre un arrêté municipal visant à interdire la présence des chiens, même tenus en laisse, sur la plage, la dune et la grève de La Ville-Ger, de 10h00 à 21h00 ;

**PRECISE** qu'un contrôle de cette expérimentation sera réalisé durant l'été ;

**INDIQUE** qu'un bilan de cette expérimentation sera réalisé au plus tard en septembre.

### **FEU D'ARTIFICE DU 8 JUILLET 2023**

Monsieur Didier JUIN, Adjoint au Maire délégué aux affaires générales, sport, associations et animation, indique que le Feu d'artifice de la municipalité sera tiré le samedi 8 juillet 2023 vers 23h.

L'entreprise EURODROP de Choisy-le-Roi, fournisseur habituel de la commune, propose un devis incluant le tir par ses artificiers, l'assurance RC, le transport des artifices, la fourniture des artifices, la sécurité du site, la création de la bande musicale, la sonorisation, le montage, réglage et démontage du feu, le matériel de tir, le nettoyage du site, le recyclage des déchets et les affiches pour un montant de 4.300 € TTC.

M. JUIN souligne qu'il a été demandé à la société de retirer la sonorisation du devis, les spectateurs ayant fait la remarque qu'elle n'était pas assez audible malgré la qualité du spectacle. L'entreprise a accepté et offrira en conséquence du produit supplémentaire.

Madame Gilberte BELLANGER indique être toujours défavorable à titre personnel à ce type de spectacle, pour des raisons environnementales et de bruit, mais, considérant qu'il s'agit d'un spectacle apprécié, elle va uniquement s'abstenir sur cette délibération.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, sauf l'abstention de Mesdames Gilberte BELLANGER et Juliette GUEGAN,*

**DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise EURODROP de Choisy-le-Roi, d'un montant de 4.300 € TTC, pour le feu d'artifice du 8 juillet 2023.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## CULTURE ET CITOYENNETE

### CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « CONSTELLATION DES CARPATES » POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble musical ukrainien « Constellation des Carpates » est venu plusieurs fois à Pleudihen-sur-Rance, il y a quelques années. Il assurait un concert payant et se produisait également gratuitement à la Maison de retraite. Depuis le début de la guerre en Ukraine, en février 2022, le groupe ne pouvait quitter son pays.

En 2022, pour les soutenir, l'association La Chapelle Fleurie avait organisé, en partenariat avec la municipalité, une collecte de denrée et la fourniture d'un véhicule qui leur avait été emmené en Ukraine par des Pleudihennais (opération "Un 4x4 pour les Carpates").

Cette année, l'ensemble revient se produire en France et notamment à Pleudihen. Les membres du groupe seront hébergés à La Chapelle de Mordreuc chez des bénévoles de l'association La Chapelle Fleurie. Pour financer leur déplacement, un concert sera organisé, le dimanche 6 août 2023, à 18h30, en l'église Notre-Dame. Le prix du billet est fixé à 8€ par adulte (gratuité pour les enfants de moins de 10 ans) en pré-vente, 10€ sur place le soir du concert.

Monsieur Laurent DURNERIN, Conseiller délégué aux Affaires sociales et à la Solidarité, ajoute que le groupe se produira gratuitement le lundi 7 août à la Maison de retraite pour les résidents.

Monsieur le Maire propose que la Commune soutienne l'association La Chapelle Fleurie par la signature d'une convention avec l'association « Constellation des Carpates » pour l'organisation de ce concert.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Constellation des Carpates » pour l'organisation d'un concert à l'église Notre-Dame, le Dimanche 6 août 2023, à 18h30.

### Implantation de boîtes à livres

Monsieur Jacques TERRIERE, Adjoint délégué à la Culture et à la Citoyenneté, rappelle que la municipalité étudie la possibilité d'implanter des boîtes à livres dans plusieurs villages de la commune. Ces boîtes sont alimentées régulièrement par les dons des Pleudihennais qui peuvent également retirer de nouveaux ouvrages.

M. TERRIERE précise qu'il a demandé à certaines communes proches leurs fournisseurs et qu'il a sollicité des devis. Plusieurs communes les ont fabriqués elles-mêmes ou en local. Par ailleurs, les devis reçus ne donnent pas totale satisfaction. M. TERRIERE et M. Bernard OGER rencontreront prochainement un artisan local qui pourrait dès lors les fabriquer.

Concernant leur emplacement, M. TERRIERE propose qu'une boîte soit implantée au Val Hervelin, à proximité de l'abri bus, tout comme au Buet et à la cale de Mordreuc.

### RENOUVELLEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF THEATRE EN RANCE

M. Jacques TERRIERE rappelle que l'association Théâtre en Rance développe un projet culturel avec pour principales orientations :

- L'éducation artistique
- L'accompagnement des pratiques théâtrales amateurs
- Le développement du spectacle vivant



Théâtre en Rance bénéficie du soutien de la DRAC, de l'Education Nationale, de la Région, du Département, de la ville de Dinan, de Dinan Agglomération et d'un certain nombre de communes du territoire.

En 2022, l'association a produit 22 représentations, reçu 20 698 spectateurs, formé 260 personnes... 118 classes scolaires et centres de loisirs ont été concernés.

Les principaux spectacles proposés :

- Les JACOBAMBINS
- Les RENC'ARTS
- PREMIERS EMOIS

7 communes contribuent financièrement au prorata de leur population, au financement d'un emploi partagé, soit 786 euros pour Pleudihen-sur-Rance.

M. TERRIERE ajoute qu'une représentation sera proposée en accès gratuit, le lundi 24 juillet 2023 à 15h à l'école Entre Terre et Mer : « *Vite, Vite, Vite* », une série de 20 contes célèbres en 45 minutes !

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication. Une convention a été signée pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. La convention a été signée par la commune de Lanvallay (commune porteuse) et l'emploi est financé par 8 communes.

La convention arrivant à échéance, Dinan Agglomération, les 8 communes concernées ainsi que 4 nouvelles communes se sont montrées favorables à son renouvellement pour une nouvelle période de 3 années. Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties :

<b>Participation Dinan Agglomération</b>	<b>Participation des communes (basée sur la population)</b>	
<b>10 000 €</b>	Dinan	5 000 €
	Taden	650 €
<b>Participation association</b> <b>10 000 €</b>	Quévert	1 002 €
	Lanvallay	1 157 €
	Yvignac-la-Tour	320 €
	Languédias	136 €
	Pleudihen-sur-Rance	786 €
	Plouër-sur-Rance	949 €
	Saint-Juvat	177 €
	Trébédan	116 €
	Trélivan	730 €
	Pleslin-Trigavou	1 048 €
	<b>12 071 €</b>	
<b>Total par an</b>		<b>32 071 €</b>

Pour cette période de 3 ans (septembre 2023 - août 2026), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.

Par ailleurs, la commune porteuse, Lanvallay, porte la responsabilité de la convention. L'avenant sera donc signé entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Lanvallay.

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**DECIDE** de participer au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2023-août 2026 (3 années) à hauteur de 786€ par an ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la Commune de Lanvallay (commune porteuse).

---

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire sensibilise les élus au problème de cette plante invasive et indique que la Commune met en place un plan visant à limiter sa prolifération.

---

### **Agenda des animations de l'été 2023**

- Samedi 24 juin à 20h00 : concert « Blindtest symphonique » avec l'orchestre du Kiosque à la Salle des Fêtes
- Vendredi 30 juin à 20h00 : spectacle de fin d'année de l'école Notre-Dame
- Samedi 1<sup>er</sup> juillet de 11h00 à 22h00 : Fête de la Pilotine au Chantier naval GABORIAU de La Ville Ger
- Samedi 1<sup>er</sup> juillet à partir de 15h00 : Kermesse de l'école Entre Terre et Mer
- Samedi 8 juillet à partir de 19h30 : Bal des Sapeurs-Pompiers et Feu d'artifice de la municipalité
- Dimanche 9 juillet de 9h00 à 19h00 : Joutes nautiques au Port de Dinan
- Du Vendredi 14 juillet au 18 août : Vendredis Plage de La Ville Ger
- Lundi 24 juillet à 15h00 : spectacle « Vite, Vite, Vite » à l'école Entre Terre et Mer
- Dimanche 30 juillet : Kermesse paroissiale
- Dimanche 6 août à 18h30 : Concert de « Constellation des Carpates » à l'église Notre-Dame
- Samedi 12 août : Nuit de la Fête du Blé
- Dimanche 13 août : 45<sup>e</sup> Fête du Blé et des Vieux métiers
- Du 16 au 26 août : accueil des jeunes Allemands par le Comité de Jumelage
- Dimanche 20 août : Courses cyclistes organisées par le Comité des Fêtes
- Jeudi 24 août : Jazz en Place
- Samedi 26 août : De Cale en Cale : Fête des Doris et 20<sup>e</sup> anniversaire de l'ADVR à la plage de La Ville Ger
- Dimanche 3 septembre : concours de palet
- Vendredi 8 septembre : Forum des associations

### **Calendrier des prochaines réunions et manifestations :**

- Vendredi 23 juin à 15h30 : pose de la première pierre du futur Centre d'incendie et de secours à La Gare
- Samedi 24 juin à 10h00 : Commission Jeunes
- Mardi 27 juin : concours de pétanque
- Mercredi 28 juin à 18h00 : Commission nautique
- Vendredi 30 juin à 19h00 : Assemblée générale de la Société de Chasse à la Salle Beaumarchais

***Prochain Conseil municipal : Jeudi 27 juillet 2023 à 20h00  
Fin de séance : 22h15***